

	Blue Chips				Mid- and Small-Caps				Actions étrangères				Ligne de négoce séparée				Droits			
Bourse	SIX Swiss Exchange				SIX Swiss Exchange				SIX Swiss Exchange				SIX Swiss Exchange				SIX Swiss Exchange			
Standards réglementaires	Main Standard				Main Standard Domestic Standard Standard pour les sociétés d'investissement Standard pour les sociétés immobilières Standard pour les certificats de dépôt				Main Standard Domestic Standard Standard pour les sociétés d'investissement Standard pour les sociétés immobilières Standard pour les certificats de dépôt				admis au négoce				admis au négoce			
Modèle de marché	Central Limit Order Book (CLOB)				Central Limit Order Book (CLOB)				Central Limit Order Book (CLOB)				Central Limit Order Book (CLOB)				Central Limit Order Book (CLOB)			
Profondeur du carnet d'ordre	30				10				10				10				10			
Heures de négoce	Heures de négoce				09:00 - 17:30 HNEC				09:00 - 17:30 HNEC				09:00 - 17:30 HNEC				09:15 - 17:15 HNEC			
	Marché permanent				09:00 - 17:20 HNEC				09:00 - 17:20 HNEC				09:00 - 17:20 HNEC				09:15 - 17:15 HNEC			
	Fixing de clôture				17:20 - 17:30 HNEC				17:20 - 17:30 HNEC				17:20 - 17:30 HNEC				Aucune			
	Ouverture aléatoire				2 minutes 09:00 - 09:02 HNEC				2 minutes 09:00 - 09:02 HNEC				2 minutes 09:00 - 09:02 HNEC				2 minutes 09:15 - 09:17 HNEC			
	Clôture aléatoire				2 minutes 17:30 - 17:32 HNEC				2 minutes 17:30 - 17:32 HNEC				2 minutes 17:30 - 17:32 HNEC				Aucune			
Unités de cotation	L'unité de cotation correspond à la plus petite valeur unitaire négociable.				L'unité de cotation correspond à la plus petite valeur unitaire négociable.				L'unité de cotation correspond à la plus petite valeur unitaire négociable.				L'unité de cotation correspond à la plus petite valeur unitaire négociable.				L'unité de cotation correspond à la plus petite valeur unitaire négociable.			
Echelonement de cours	0.0001	jusqu'à	0.4999	0.0001																
	0.5	jusqu'à	0.9995	0.0005																
	1	jusqu'à	4.999	0.001	0.01	jusqu'à	9.99	0.01	0.01	jusqu'à	9.99	0.01					0.01	jusqu'à	9.99	0.01
	5	jusqu'à	9.995	0.005	10.00	jusqu'à	99.95	0.05	10.00	jusqu'à	99.95	0.05					10.00	jusqu'à	99.95	0.05
	10	jusqu'à	49.99	0.01	100.00	jusqu'à	249.90	0.10	100.00	jusqu'à	249.90	0.10					100.00	jusqu'à	249.90	0.10
	50	jusqu'à	99.95	0.05	250.00	jusqu'à	499.75	0.25	250.00	jusqu'à	499.75	0.25					250.00	jusqu'à	499.75	0.25
	100	jusqu'à	499.9	0.1	500.00	jusqu'à	999.50	0.50	500.00	jusqu'à	999.50	0.50					500.00	jusqu'à	999.50	0.50
	500	jusqu'à	999.5	0.5	1'000.00	jusqu'à	4'999.00	1.00	1'000.00	jusqu'à	4'999.00	1.00					1'000.00	jusqu'à	4'999.00	1.00
	1'000	jusqu'à	4'999	1	5'000.00	et plus	5.00	5.00	5'000.00	et plus	5.00	5.00					5'000.00	et plus	5.00	5.00
	5'000	jusqu'à	9'995	5																
10'000	et plus		10																	
Interruption du négoce	Stop Trading à l'ouverture				Pas de «Stop Trading»				Interruption pour une période de 15 min. si le prix d'ouverture potentiel s'écarte de 2.00% ou plus du prix de référence.				Pas de «Stop Trading»				Pas de «Stop Trading»			
	Stop Trading pendant le marché permanent				Interruption pour une période de 5 min. si le cours potentiel suivant s'écarte de 1.5% ou plus du prix de référence.				<i>Valeur mobilière SMIM</i> Interruption pour une période de 5 min. si le cours potentiel suivant s'écarte de 2.00% ou plus du prix de référence.				Interruption pour une période de 5 min. si le cours potentiel suivant s'écarte de 2.00% ou plus du prix de référence.				Pas de «Stop Trading»			
	Avalanche pendant le marché permanent				Interruption du négoce, si le cours potentiel suivant s'écarte plus que la divergence Stop Trading du prix de référence, ceci pour les derniers cours payés en l'espace de 10 secondes. Indice de référence pour Avalanche égale à Stop Trading pendant le marché permanent				<i>Valeur mobilière volatile •</i> Interruption pour une période de 5 min. si le cours potentiel suivant s'écarte de 10% ou plus du prix de référence.				Interruption pour une période de 5 min. si le cours potentiel suivant s'écarte de 10% ou plus du prix de référence.				Pas de «Stop Trading»			
	Non ouverture				Oui				Oui				Oui				Oui			
Boursière hors carnet d'ordres	Corrélation				Aucune				Aucune				«Stop Trading» lorsque le négoce de la valeur de base est suspendu.				«Stop Trading» lorsque le négoce de la valeur de base est suspendu.			
	Limite d'obligation de traiter en bourse				Aucune				CHF 200'000.--				Aucune				Aucune			
	Obligation d'annoncer les transactions				Oui				Oui				Aucune (transactions hors bourse sont interdites)				Oui			
	Délai d'annonce				3 minutes				3 minutes				Non				3 minutes			
	Publication				Optionnellement Délai cf. Directive 3: Négoce				Optionnellement Délai cf. Directive 3: Négoce				Optionnellement Délai cf. Directive 3: Négoce				Immédiatement			
Trade Type Codes				Optionnellement cf. Trade type code Overview pour les détails				Optionnellement cf. Trade type code Overview pour les détails				Optionnellement cf. Trade type code Overview pour les détails				Optionnellement cf. Trade type code Overview pour les détails				
Central Counterparty	Oui				Oui				Non				Non				Non			
Visibilité de la contrepartie	Non				Oui				Oui				Oui				Oui			
Addition					*				*											

♦ Des changements substantiels dans le cours d'un titre, provoquant un changement possible dans l'écart du stop trading, seront annoncés par un communiqué officiel de la SIX Swiss Exchange.

• Titre avec un prix de référence inférieur à CHF 10.00 respectivement 10%.